

# Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 5 septembre 2022

## Campagne de vaccination contre la grippe à Mayotte : Du 6 septembre 2022 au 31 janvier 2023

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute le 6 septembre 2022 et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2023. L'Agence Régionale de Santé de Mayotte et la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) rappellent l'importance de renforcer les mesures barrières permettant de limiter la transmission de cette maladie et de se faire vacciner afin de se protéger et protéger son entourage.

Tous les ans, la grippe saisonnière touche de nombreuses personnes à Mayotte. Parmi elles, certaines développent des formes sévères. En 2021, l'épidémie de grippe a été particulièrement virulente. En effet, 17 cas graves ont été hospitalisés en réanimation et parmi eux, une personne est décédée. Si la vaccination ne permet pas toujours d'éviter la grippe, elle réduit le risque de complications graves ou de décès.

### Qu'est-ce que la grippe ?

La grippe est une infection respiratoire aigüe, très contagieuse. Les signes de la maladie sont :

- ✓ une fièvre supérieure à 39° C d'apparition brutale ;
- ✓ accompagnée de courbatures, de frissons, de transpiration intense ;
- ✓ et de signes respiratoires comme la toux.

La grippe se propage :

- ✓ par la voie aérienne, lors de la toux, de l'éternuement, ou des postillons ;
- ✓ par le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;
- ✓ par le contact avec des objets contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

### Qui peut vacciner contre la grippe ?

- ✓ **Les médecins**
- ✓ **Les infirmiers**
- ✓ **Les sages-femmes**
- ✓ **Les pharmaciens**

### Une prise en charge du vaccin à 100% pour les populations à risque

Les personnes fragiles bénéficient d'une prise en charge à 100% du vaccin et de son injection par la CSSM. Elles sont donc invitées à se faire vacciner sans tarder.

La campagne 2021 – 2022 a permis la vaccination de 1 851 bénéficiaires. La CSSM comptabilisait 7 640 personnes âgées de 65 ans et plus sur le territoire. Seulement 1 324 de ces bénéficiaires ont reçu le vaccin, ce qui représente un taux de protection de 17,3% des 65 ans et plus.

La vaccination est une priorité pour les personnes les plus vulnérables : personnes âgées de 65 ans et plus, personnes atteintes de maladies chroniques, femmes enceintes, entourage des nourrissons ou personnes immunodéprimées qui sont très à risque de grippe grave ainsi que tous les professionnels de santé.

Un bon de prise en charge pour le retrait gratuit du vaccin a été adressé par la CSSM :

- ✓ à l'ensemble des **assurés de plus de 65 ans**
- ✓ aux **professionnels de santé libéraux éligibles**.

**Vous pensez être à risque de forme sévère et vous n'avez pas reçu votre bon de vaccination ?**

**Vous pouvez :**

- le retirer chez votre professionnel de santé.
- le télécharger via votre compte ameli.fr.

**La CSSM et l'ARS appellent toutes les personnes fragiles à se faire administrer le vaccin contre la grippe. La majeure partie d'entre elles est également concernée par l'administration d'une dose de rappel contre le Covid-19. Il est possible de faire les deux vaccinations en une seule séance. Vous serez ainsi doublement protégé !**



Se laver  
les mains  
régulièrement



Tousser  
ou éternuer  
dans son  
coude



Utiliser  
un mouchoir  
à usage  
unique



Porter  
un masque  
jetable quand  
on est malade

A l'attention des professionnels de santé de Mayotte :

La vaccination contre la grippe saisonnière est aussi recommandée, chaque année pour tous les professionnels de santé de l'île. En effet, le **bénéfice de la vaccination est double** : la vaccination permet **de vous protéger** mais aussi de **protéger les autres**, notamment vos patients et les personnes les plus fragiles de votre entourage. A ce titre, l'atteinte d'un taux de couverture vaccinale élevé chez les soignants et chez vos patients éligibles constitue un véritable enjeu de santé publique.

**CONTACTS PRESSE :**

**CSSM** : Service communication-marketing CSSM – communication-marketing@css-mayotte.fr – 02 69 6187 60 – 06 39 20 80 85

**ARS de Mayotte** : Service communication : [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr) - 02 69 61 83 25 / 02 69 61 47 97